

DGS/AI

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

**PROCES-VERBAL PROVISOIRE**

43E SEANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2017 A 18 H

TANZMATTEN

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Anne DESCHAMPS, Jean-Pierre HAAS, Robert ENGEL, Sylvie BERINGER-KUNTZ, Éric CONRAD

Les Conseillers municipaux délégués :

M. Denis DIGEL

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Stéphanie MUGLER, Stéphane ROMY, Nadège HORNBECK, Édith HAAS, Francis FRANCK, Tania SCHEUER, Marion SENGLER, Pascale GONZALEZ, Jean-Michel PETER, Stéphane KLEIN, Fabienne FOLTZ-BARTH, André KLETHI, Évelyne TURCK-METZGER, Caroline REYS, Bertrand GAUDIN, Bénédicte VOGEL

Absents excusés :

Anne LEBURGUE donne procuration à Marcel BAUER

Didier REBISCHUNG : retard arrivé au point 2 en attendant donne procuration à Anne DESCHAMPS

Charles SITZENSTUHL donne procuration à Robert ENGEL

Cathy OBERLIN-KUGLER donne procuration à Geneviève MULLER-STEIN

Caroline SCHUH donne procuration à Stéphane ROMY

Serge DA MOTA donne procuration à Guy RITTER

Fanny VON DER HEYDEN : retard arrivée au point 7 en attendant donne procuration à Eric CONRAD

Assistent à la séance :

M. Philippe STEEGER, Directeur Général des Services

Mme Sylvie BLUNTZER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques

M. Lionel REYNARD, Directeur Général Adjoint

M. Grégory FRANTZ, Chargé de communication

Sélestat, le 13 décembre 2017

DGS/AI

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

43e SEANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2017 A 18H

*TANZMATTEN*

**ORDRE DU JOUR**

**I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2017
- C. Décisions du Maire n° 79 et 80/2017

**II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

***A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE***

- 1. Convention de partenariat entre la Ville de Sélestat – Service Festivités et Vie Associative – et l'Agence Culturelle d'Alsace relative au lieu de réalisation des cartes Vitaculture pour la saison 2017/2018
- 2. Adhésion à l'Association « SlowUp Alsace de la Route des Vins »

***B. DEVELOPPEMENT SPORTIF***

- 3. Subvention d'équipement à la Société de Gymnastique 1866 de Sélestat pour l'acquisition de divers matériels gymniques

***C. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE***

- 4. GEMAPI – convention de gestion Ville/Communauté de Communes de Sélestat
- 5. Adhésion du Syndicat d'assainissement de la Blind au SDEA suite au transfert complet de la compétence « grand Cycle de l'eau »

**D. FINANCES DE LA COMMUNE**

6. Fixation annuelle des droits de place 2018
7. Décisions modificatives du budget

**E. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE**

8. Fixation des indemnités des élus

**F. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE**

9. Vente par la Ville de Sélestat d'un terrain à bâtir sis dans le lotissement « AFUL Riedbahnel »
10. Renouvellement du réseau électrique haute tension rue Franz Schubert et avenue du Général de Gaulle – convention Ville/Enedis

**G. TRAVAUX**

11. Actualisation de l'autorisation de Programme et des crédits de Paiement relatifs au chantier de la Nouvelle Bibliothèque Humaniste

**H. DIVERS**

## **I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, signale qu'un projet de délibération complémentaire a été distribué sur table et il demande à l'assemblée l'accord d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

### A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Edith HAAS est désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

### B. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2017

### **Adopté à l'unanimité**

### C. Décisions du Maire n° 79 et 80/2017

**Décision N° 79/2017** : travaux sylvicoles en forêt de Sélestat (plaine et montagne)

**Décision N° 80/2017** : Fourniture de carburant pour le parc automobile de la Ville de Sélestat

*Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 24 avril 2014 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 28 avril 2014 et de la délibération du Conseil Municipal n° 419 du 27 octobre 2016 modifiant la délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de marchés publics, exécutoire à compter du 3 novembre 2016.*

## **II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE**

1. Convention de partenariat entre la Ville de Sélestat – Service Festivités et Vie Associative – et l'Agence Culturelle d'Alsace relative au lieu de réalisation des cartes Vitaculture pour la saison 2017/2018

Madame Anne DESCHAMPS indique que cette convention ne durera qu'un an car la Région Grand Est continue à se poser des questions sur ce dispositif et elle espère que ce dernier perdurera.

Madame Caroline REYS tient à faire remarquer que dans le 3<sup>ème</sup> article de la convention il est fait mention des tarifs du spectacle vivant qui sont à 5,50 euros. Toutefois, il s'avère que les festivals ne sont jamais à ce tarif car Epidemic Experience est à 14,50 euros le premier soir et 19,75 euros le deuxième soir. Elle considère qu'il est donc nécessaire de retirer le terme.

Madame Anne DESCHAMPS précise qu'elle l'a également fait remarquer et cela devra être modifié.

Monsieur Stéphane KLEIN souligne le fait que lui avait compris que la place de spectacle était de 5,50 euros et après il n'y a pas d'indication concernant les festivals.

### **Adopté à l'unanimité**

#### 2. Adhésion à l'Association « SlowUp Alsace de la Route des Vins »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que cette manifestation existe depuis 5 ans et connaît, d'année en année, un succès grandissant. La première année Sélestat n'a pas participé à cette dernière mais a insisté pour être intégrée dès la deuxième édition. De ce fait, Sélestat fait partie des membres fondateurs tant avec la Ville que l'Office du tourisme ou la Communauté de Communes. Ce projet a toujours été piloté par l'ADT et lorsque l'ADT 67 et 68 ont fusionné, les mêmes personnes ont continué à travailler dessus mais cela a engendré des difficultés puisqu'il a été de plus en plus fait appel à des sponsors privés ce qui a entraîné une hausse des montants. Il est proposé de créer une association, d'adhérer aux statuts et d'acquitter la cotisation annuelle, sachant qu'actuellement Sélestat versait 5 000 euros. Il informe que le représentant de la Ville sera Monsieur Jean-Pierre HAAS qui a déjà participé à de nombreuses reprises aux réunions.

Monsieur Stéphane KLEIN souhaite savoir quel est l'investissement en termes de ressources humaines de la Ville dans cette opération. Il se demande si cette participation vient en plus de la participation financière ou en déduction. De plus, il a découvert que le siège social de cette association est 9 Place d'Armes et il souhaite savoir si la Ville de Sélestat portera un jour la présidence de cette association.

Monsieur André KLETHI souhaite savoir si les royalties sont versées à la société fondatrice suisse par rapport au terme « SlowUp » ou au principe de la manifestation.

Madame Caroline REYS rappelle que cette manifestation est originale et elle se réjouit qu'une association soit fondée pour garantir sa pérennité sur le territoire de Sélestat. Etant gênée par l'anglicisme, elle avait proposé en Conseil de Communauté des noms alliant l'alsacien et le français à savoir le « pédalhop » ou le « pédibhop ». Mais elle considère qu'il est possible d'ouvrir cette recherche à d'autres personnes et associations.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'il a été proposé que Monsieur Grégory FRANTZ soit mis à disposition de l'association car depuis que le parcours passe par la Ville, cet agent est fortement impliqué et présent dans les comités techniques et de pilotage. Cette mise à disposition à un coût qui a été chiffrée. Elle entrera dans le budget de l'association et sera répartie sur l'ensemble des partenaires. Quant au lieu du siège social, cela est dû au fait que le technicien qui pilote ce projet travaille à cet endroit ce qui est plus pratique pour la destination des courriers concernant cette manifestation. Toutefois, ce siège social peut être modifié à tout moment. Concernant la contribution, il avait également proposé à un moment de changer le nom, mais la majorité des élus et techniciens présents ont tenu à ce que le terme SlowUp soit maintenu car cette manifestation est maintenant bien

connue sans cette appellation. L'association suisse qui a déposé ce nom restera un partenaire puisqu'elle fait le comptage des participants. Il n'est pas exclu qu'une négociation soit faite afin de réduire et peut être un jour sortir de ce dispositif mais pour l'instant la collectivité n'est pas prête à tout chambouler et il est nécessaire que cette manifestation reste bien lisible. Il ne cache pas qu'il fait partie des personnes qui n'aiment pas trop les termes en anglais et il monte au créneau lorsque dans les Offices du Tourisme de nombreux termes anglais sont utilisés.

Concernant la question de la présidence de l'association, Monsieur le Maire précise que le Président est plus ou moins choisi. Il s'agirait de Monsieur le Maire de Scherwiller avec deux vice-présidents : Pierre BIHL et Marcel BAUER qui assureraient un relais avec les Conseils Départementaux vu qu'ils sont chacun Vice-Président de leur Conseil Départemental respectif.

Monsieur André KLETHI considère qu'aucune réponse n'a été apportée à sa question en ce qui concerne le versement des royalties.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, confirme que c'est bien le terme « SlowUp » mais également le principe qui engendrent le versement de la somme.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **B. DEVELOPPEMENT SPORTIF**

3. Subvention d'équipement à la Société de Gymnastique 1866 de Sélestat pour l'acquisition de divers matériels gymniques

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose le versement d'une subvention de 1 750 euros.

Monsieur Stéphane KLEIN tient à préciser que ce matériel pourra être utilisé par les écoles qui fréquentent cet espace ce qui justifie pleinement l'investissement de la Ville.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **C. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE**

4. GEMAPI – convention de gestion Ville/Communauté de Communes de Sélestat

Monsieur Denis DIGEL propose d'approuver la convention de gestion entre la Ville de Sélestat et la Communauté de Communes de Sélestat.

Intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN

*« Depuis plus de 20 ans, la Ville de Sélestat gère la RNR de l'III\*Wald dont le réseau hydrographique participe grandement à la richesse de ce patrimoine exceptionnel. Il paraît évident qu'on ne peut pas dissocier la gestion des cours d'eau phréatiques du reste de la gestion de la réserve, ceci dans un souci de cohérence. Il ne serait pas raisonnable de confier au SDEA la gestion des cours d'eau de la réserve dès le mois prochain sans un travail préparatoire pour passer le relais dans de bonnes conditions !*

*Ce projet de délibération, que nous soutenons, est l'occasion pour nous de rappeler l'importance du patrimoine naturel de notre ville. Si on ajoute à l'III\*Wald les prairies humides situées hors de la réserve, c'est la majorité du ban communal qui abrite des milieux naturels remarquables !*

*Ce constat devrait logiquement faire de la préservation du patrimoine naturel et de l'environnement une priorité des politiques de la Ville. Malheureusement deux exemples donnent le sentiment que c'est de moins en moins vrai pour notre collectivité : avant 2014 un adjoint était affecté à cette mission, aujourd'hui c'est un conseiller municipal délégué. Demain, dans le cadre de la réorganisation des services, l'environnement intégrera un grand service et on n'a pas l'impression que c'est une démarche de cohérence qui a dicté cette réorganisation, en ce qui concerne l'environnement, alors que c'est justement la recherche de cohérence qui est mise en avant dans la délibération que vous défendez aujourd'hui ! »*

Monsieur Stéphane KLEIN considère que l'objectif poursuivi est plutôt légitime et le conseiller municipal sélestadien qu'il est, est plutôt content et attiré par l'article qui concerne les modalités financières. Le scénario choisit est celui où tout se passe bien avec une mise à disposition de personnel et un retour financé par la Communauté de Communes. Or là où cela devient plus compliqué, c'est lorsqu'il se met du côté du conseiller communautaire qui s'interroge sur le principe de qui va financer et comment. Il rappelle qu'il existe deux possibilités à savoir la création d'une taxe, solution qui a été privilégiée alors que cette dernière est adossée à la taxe d'habitation, ou alors l'intégrer dans le budget principal en faisant des mesures d'économie sur d'autres lignes budgétaires, chose qu'il préférerait.

Monsieur Denis DIGEL partage totalement le point de vue de Monsieur KLEIN qui est de ne pas encore savoir comment cela va être prélevé mais ce n'est pas la faute de la Ville ni de la Communauté de Communes, ce qui a été rappelé à plusieurs reprises aux responsables fiscaux du département, et les collectivités sont toujours en attente de réponse.

Pour répondre à Monsieur GAUDIN, il insiste sur le fait que ce qui lui compte, c'est le résultat et cela, peu importe la sémantique. La Ville investit beaucoup depuis 20 ans sur ce réseau et a un patrimoine très riche qui est entretenu et développé.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, ne voit pas en quoi le fait que ce soit un Adjoint ou un conseiller Municipal Délégué soit mis en cause puisque l'essentiel est la personne qui le fait et avec quelles compétences. Il s'avère que le Conseiller Municipal Délégué en charge de ce domaine est totalement performant et s'est très bien investi dans ce dossier et le titre ne change rien.

Monsieur Bertrand GAUDIN considère que dans ce cas il serait possible de supprimer tous les Adjoints et ne mettre que des Conseillers Municipaux Délégués, ce qui coûterait moins cher à la collectivité et ce serait tout aussi efficace.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, estime que Monsieur GAUDIN ne doit surtout pas tomber dans le ridicule. Concernant la taxe, il connaît très bien la position de Monsieur KLEIN et elle pourrait être partagée, seulement ce n'est pas le cas. Il rappelle toutefois que c'est la loi qui impose cette nouvelle compétence

obligatoire et l'Etat a proposé la mise en place d'une taxe pour pouvoir la gérer. L'autre solution est effectivement de l'intégrer dans le budget général en augmentant le taux d'imposition ce qui n'est pas forcément mieux avec l'incertitude sur la taxe d'habitation, car cela ne changerait rien quant aux interrogations sur l'application et les calculs qui vont être faits. La Communauté de Communes a pris le parti de mettre en place cette taxe. En ce qui concerne le calcul, il a interpellé le Préfet lors d'une réunion CDIC mais personne n'a pu donner de réponse. Un courrier va être préparé prochainement afin d'interpeler officiellement les services de l'Etat pour qu'ils réagissent et donnent des éléments.

Concernant la délibération, il rappelle que dès le départ, la ville a tenu avec le service de l'environnement de la Ville à rester maître de cette gestion puisqu'elle a la gestion de la Réserve Naturelle Régionale et à continuer le travail effectué par les services. Les montants investis pour la gestion dans ce domaine seront répercutés par la Ville à la Communauté de Communes.

### **Adopté à l'unanimité**

5. Adhésion du Syndicat d'assainissement de la Blind au SDEA suite au transfert complet de la compétence « grand Cycle de l'eau »

Monsieur Denis DIGEL propose d'approuver la décision du syndicat de la Blind d'adhérer au SDEA.

### **Adopté à l'unanimité**

6. Réaménagement du Muhlbachkanal

Monsieur Denis DIGEL fait part du projet de réaménagement de la zone de transition entre l'espace urbain et naturel. Il insiste sur le fait que ce projet s'inscrit en marge d'un réaménagement de toute la zone puisque depuis la création de ce contournement, il existe un problème hydrographique. Le sol en béton avait été mal positionné ce qui provoque un engorgement global de tout le secteur sud de la route tant au niveau de l'Ill que des prairies ou du canal de Saint-Hyppolyte. Ce canal va être reconnecté à l'Ill et de l'eau claire arrivera toute l'année. Un seuil mobile et une passerelle sécurisée seront également mis en place pour un accès aux Rohrmatten.

### **Adopté à l'unanimité**

#### ***D. FINANCES DE LA COMMUNE***

7. Fixation annuelle des droits de place 2018

Monsieur Guy RITTER indique que les droits de place liés au marché augmentent de 5 centimes le mètre linéaire et le stationnement des véhicules dans l'enceinte du marché de 5 euros. Il précise qu'une étude est actuellement en cours afin d'obtenir l'an prochain un seul tarif pour la redevance branchement électrique.

Concernant les droits de place pour les fêtes foraines absents de cette délibération, il précise que lors de la commission, les élus ont fait remarquer



que certains calculs n'étaient pas corrects. De ce fait, il a souhaité reporté cette partie au mois de janvier.

Monsieur André KLETHI observe que la tarification pour les fêtes foraines a été retirée de la délibération. En effet, lors de la commission il avait soulevé une injustice puisque certains forains pouvaient avoir des surfaces plus grandes et payer nettement moins que certains ayant une surface beaucoup plus petite. Il lui semble donc plus simple et logique d'avoir retiré cette partie de la délibération.

### **Adopté à l'unanimité**

#### 8. Décisions modificatives du budget

Monsieur Jean-Pierre HAAS fait part des différents ajustements nécessaires.

Monsieur Stéphane KLEIN considère que comme ce ne sont que des mesures techniques son groupe votera en faveur des décisions modificatives de ce budget.

Madame Caroline REYS souhaite avoir quelques éléments concernant les charges financières par rapport au site Celluloïd. En effet, elle souhaite que soit confirmé le fait que c'est bien le montant de 10 000 euros qui sera inscrit cette année puisqu'il y a un surcoût de 15 000 euros, ce qui fait une augmentation de 12,5 % sur les 10 000 euros et 18,75% pour 15 000 euros. Elle considère que ce projet a été beaucoup débattu non pas sur le choix effectué même s'il était sujet à caution mais plus sur le projet Celluloïd. En effet, il n'y a toujours aucune information sur ce qui va être entrepris et de la manière dont cette zone stratégique va être aménagée. De ce fait, son groupe s'abstiendra sur ce point.

Monsieur Bertrand GAUDIN rappelle que lors du dernier conseil municipal, Monsieur Jacques MEYER avait dit avoir pris en compte ses remarques sur la densification de l'habitat dans le projet de lotissement route de Muttersholtz. Il insiste sur le fait que concernant le site Celluloïd, il avait suggéré d'en faire un petit éco quartier. Il souhaite donc savoir où en est cette réflexion.

Monsieur Jacques MEYER précise que concernant le site Celluloïd, la municipalité reviendra ultérieurement sur ce point avec le groupe de pilotage qui va travailler sur l'ensemble de ce secteur d'ici 1 ou 2 mois. Ce secteur devra, à un moment, être mis dans la révision du PLU.

**Adopté – 3 ABSTENTIONS : Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Bénédicte VOGEL**

### ***E. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE***

#### 9. Fixation des indemnités des élus

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose de réajuster les indemnités de fonction des élus.

Monsieur André KLETHI trouve légitime les indemnités de fonction. Toutefois, il considère qu'il serait intéressant pour plus de clarté, d'ajouter un tableau rappelant les montants de 2017 et ceux de 2014. Il se demande s'il y a eu des hausses ou des baisses depuis 2014.

Madame Caroline REYS souhaite savoir depuis quand la ville est inéligible en « station de tourisme » et à partir de quand les nouveaux montants vont entrer en considération. Elle souhaite également connaître le chiffre précis de la rémunération qui vaut une fois et demi le montant de l'indemnité parlementaire.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'il n'y a eu aucune augmentation depuis 2014 et les conseillers municipaux ont pu le constater dans leur propre indemnité.

La collectivité est obligée de délibérer pour des montants à la baisse puisque Sélestat n'est plus station de tourisme alors qu'elle l'était depuis les années 90. Les critères ont changé depuis 2009 et malgré les démarches entreprises, la ville de Sélestat n'obtient plus ce label, de ce fait les indemnités des élus sont diminuées.

Monsieur André KLETHI insiste sur le fait qu'il ne conteste pas les indemnités qu'il trouve d'ailleurs légitimes. Mais dans un souci de transparence il aurait été bien que le montant de 2014 figure dans le tableau.

Monsieur Stéphane KLEIN souligne le fait que son groupe souhaite montrer qu'il est important que l' élu ait un statut et que son engagement soit reconnu, et que cette décision montre bien une baisse des indemnités. En effet, pour le citoyen non averti, cette baisse n'apparaît pas aussi facilement avec toutes les références aux textes.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, confirme qu'il n'apparaît pas clairement qu'il y ait une diminution des indemnités des élus.

Madame Caroline REYS indique avoir recherché les indemnités votées le 5 avril 2014. Pour le Maire, cette dernière était de 3570,50 euros et pour les Adjoints 1260,87 euros.

Monsieur Stéphane KLEIN indique que son groupe s'abstiendra sur cette délibération car il veut rester fidèle à son principe de reconnaissance du statut de l' élu.

**Adopté – 4 ABSTENTIONS : Stéphane KLEIN – Fabienne FOLTZ-BARTH  
– André KLETHI – Evelyne TURCK-METZGER**

## **F. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE**

### 10. Vente par la Ville de Sélestat d'un terrain à bâtir sis dans le lotissement « AFUL Riedbahnel »

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose la vente de ce terrain pour un montant de 25 000 euros l'are.

#### **Adopté à l'unanimité**

### 11. Renouvellement du réseau électrique haute tension rue Franz Schubert et avenue du Général de Gaulle – convention Ville/Enedis

Monsieur Jacques MEYER propose d'autoriser ENEDIS à occuper une propriété privée communale moyennant l'établissement d'une convention entre les deux parties.

Monsieur Stéphane KLEIN indique avoir été interpellé par de nombreux concitoyens sur le dossier des compteurs Linky puisque la Ville ne s'est pas positionnée à ce sujet. Il lui semble intéressant de connaître la position de la municipalité sur ce dossier et de rappeler aux concitoyens leur possibilité de réponse à cette proposition.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que la Ville est également interpellée par un certain nombre de concitoyens qui montent au créneau concernant l'installation des compteurs Linky qui se fait sur le plan national et ENEDIS a prévenu courant de l'été que les premiers compteurs allaient être remplacés sur le territoire de la ville de Sélestat et au Centre Alsace. Les élus se sont renseignés et ce point sera débattu au mois de janvier. En effet, malgré la demande faite par certains habitants d'une délibération de la Ville pour refuser le remplacement des compteurs, ceci est totalement illégal et les communes qui ont délibéré en ce sens doivent retirer leur délibération. N'étant pas un spécialiste de cela, il pense que sur le plan technique cela ne peut être qu'un plus pour les concitoyens et l'avantage est que les relevés se font d'une manière totalement automatique.

Monsieur Didier REBISCHUNG informe que le déploiement des compteurs est prévu dans le code de l'énergie qui a été voté par le parlement et se fait par le concessionnaire. De ce fait, l'autorité locale n'a donc pas d'avis à donner sur la question.

Monsieur Stéphane KLEIN considère qu'il serait bon de consacrer un petit article dans le sélestadien pour bien expliquer la situation.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'une note est en cours de rédaction qui sera présentée en commission et un article paraîtra dans le prochain sélestadien du mois de mars.

Monsieur Didier REBISCHUNG souligne le fait qu'il y a parfois un peu de polémique par rapport à certains courriers qui sont rédigés et diffusés. Toutefois, il faut savoir que deux trois personnes en France sont rémunérées pour les

courriers qu'ils rédigent et qui sont ensuite rediffusés par d'autres. Il est donc nécessaire de prendre également un peu de recul vis-à-vis de cela.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe que chaque concitoyen faisant un courrier reçoit une réponse systématiquement.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **G. TRAVAUX**

##### 12. Actualisation de l'autorisation de Programme et des crédits de Paiement relatifs au chantier de la Nouvelle Bibliothèque Humaniste

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

*« En introduction je voudrais rappeler l'enjeu de ce chantier car c'est tout de même le dossier le plus important ce soir et qui approche de la fin des travaux. Ce projet de délibération fait apparaître le coût net actualisé de la Nouvelle Bibliothèque de 7 080 000 euros et un taux de financement qui est de 51%, soit un versement de la Ville de 49%. C'est un engagement que j'avais pris dès le départ lorsque nous nous sommes lancés dans cette opération, si on atteint pas les 50% on ne se lancera pas dans cette opération. Vous le savez, le projet de restructuration de la Bibliothèque Humaniste vise à renforcer l'enracinement de cet équipement emblématique de Sélestat au sein d'un tissu urbain en voie de requalification. Depuis des années, il est question de la restructuration de la bibliothèque Humaniste, des essais ont été faits, des projets ont été faits, des études ont été réalisées, et jamais personne n'a pris le taureau par les cornes et s'est lancé dans cette opération. Nous l'avons fait parce que ça devenait quelque chose d'important et d'incontournable. Il fallait prendre le courage à deux mains pour le faire.*

*La prise en compte du caractère patrimonial de la Halle aux Blés a été le parti pris architectural retenu, conforté par un architecte de renom : Rudy RICCIOTTI. Aussi, le projet est respectueux de cette intégrité typologique avec une exigence de qualité de réalisation.*

*Par ailleurs, le bâtiment de la Halle aux Blés vidé de ses cloisonnements et planchers pour faire place à de grands espaces, fait la part belle aux éléments vitrés. Une extension a également été prévue avec l'utilisation du grès, qui rappelle le matériau noble de notre région.*

*Cet ensemble permet de créer une surface utile de 2 600 m<sup>2</sup>, contre une surface de 1 000 m<sup>2</sup> d'exploitation précédemment.*

*Les espaces ainsi créés permettront de garantir la parfaite conservation de l'ensemble des collections car les précédentes municipalités ont du improviser quand à l'hydrométrie, la température et aux risques d'intrusion. Dans le même temps, le projet intègre la création de nouveaux outils dédiés à la mise en valeur et au rayonnement de l'établissement, notamment : un espace d'exposition permanente, un plateau d'exposition temporaire, une salle de lecture, un atelier de reliure et de restauration, un auditorium, une salle pédagogique, une boutique et un espace convivial.*

*En parallèle, la conception et le suivi de la réalisation de la muséographie et de la scénographie de la nouvelle Bibliothèque Humaniste ont été confiés à*

*l'agence Atelier A Kiko.*

*Notre projet : donner à voir ce qui est à lire : ouvrir les livres c'est les rendre plus accessibles.*

*Conçu à partir de l'histoire de Beatus Rhenanus, le projet consiste à proposer un parcours de visite renouvelé, accessible à un large public, tout en assurant la préservation des ouvrages exposés. Centré sur le livre, ce parcours offrira aux visiteurs l'occasion de découvrir une sélection d'ouvrages emblématiques retraçant l'œuvre et la pensée de l'humaniste sélestadien marqué par le renouveau de la culture européenne. Point culminant de la visite et véritable cœur du parcours muséographique, « le Trésor » mis en scène au sein d'un écrin protecteur, abrite tout en donnant à voir les fonds des livres précieux : la bibliothèque personnelle de Beatus Rhenanus léguée à sa ville en 1547, inscrite au Registre de la Mémoire du Monde de l'UNESCO et la Bibliothèque paroissiale fondée en 1452.*

*L'ambiance sera méditative pour la partie centrale de la salle, incitant au respect des valeurs symboliques du « Trésor » formé par ces bibliothèques réunies et à la compréhension de leur beauté, du savoir qu'elles véhiculent et à l'appréhension de leur préciosité immense.*

*Parce que ce « Trésor » est en même temps parfaitement vivant, toujours nourricier, la salle de lecture est placée au fond de l'espace, présence visible et animée par les chercheurs.*

*La réserve précieuse est conçue comme une enceinte fermée transparente, accessible uniquement depuis la salle de lecture et sous le contrôle du président de salle. Des livres en sont extraits et exposés, une grande table interactive offrira aux visiteurs un accès permanent et dynamique aux contenus les plus expressifs de cette collection.*

*Je laisse la parole, sur le plan financier à Monsieur Jean-Pierre HAAS, et pour les éléments plus techniques je laisserai le soin à Guy RITTER de les présenter. J'en profite pour remercier tous ceux qui se sont investis et qui s'investissent encore et qui suivent ce chantier de très près. Il y a bien évidemment la Direction de l'immobilier Patrice DOLLE et ses équipes avec Guy RITTER qui est toutes les semaines sur le chantier, le service des Finances qui suit cela de très près et tous les services associés comme le service culturel, la direction Générale des Services, les services de François HANOT avec Jacques MEYER pour tout ce qui concerne l'aménagement extérieur et la voirie. Il rappelle que l'objectif était d'inscrire ce projet dans le cadre du Projet de Ville. Ce projet est donc mûrement réfléchi et maintenant on se trouve à 6 mois de l'aboutissement de ce grand projet. C'est la raison pour laquelle nous pouvons aujourd'hui vous donner les éléments financiers très proches de la réalité. »*

Monsieur Jean-Pierre HAAS indique qu'en 2016, il s'agissait de la première délibération actualisant la programmation budgétaire sur la nouvelle dimension prenant en compte son évolution. En effet, l'autorisation de programme n'avait pas évolué depuis 2011. La délibération de 2016 avait ouvert une autorisation de programme pour un montant total de 13 500 000 euros en dépense et 5 000 081 euros en recettes. L'avancement des travaux depuis cette date conduit à revoir le montant global consacré à la restructuration du bâtiment. En effet, les coûts définitifs s'affinent et nécessitent des ajustements budgétaires pour tenir compte du montant actualisé des marchés concernés.

D'un point de vue budgétaire, il est proposé de fixer le montant total de l'autorisation de programme à 14 390 000 euros en dépenses et 5 110 000 euros en recettes. L'augmentation provient essentiellement de l'enveloppe travaux avec les avenants intervenus en cours de chantier qui passent, avec les acquisitions foncières, de 12 millions à 12 770 000 euros, comprenant 240 000 euros pour faire face à des aléas de chantier mais qui ne devrait pas, en principe, être consommée.

En ce qui concerne la partie muséographie, l'ensemble des dépenses est estimé à 1 620 000 euros contre 1 500 000 euros auparavant. Il reste donc à inscrire au budget 2018 la somme de 1 890 000 euros. Les recettes quant à elles s'élèvent à 5 110 000 euros auxquels s'ajouteront 2 200 000 euros au titre du fonds de compensation de la TVA. Le coût résiduel pour la Ville atteindra donc 7 080 000 euros avec un taux de financement extérieur de 51%.

Monsieur Guy RITTER insiste sur le fait que les chiffres qu'il va présenter sont là pour les améliorations qualitatives et fonctionnelles de cette nouvelle Bibliothèque Humaniste. Il y a bien entendu eu des surprises mais également des bonnes. La surface de stockage au sous-sol a pu être augmentée de l'ordre de 150 m<sup>2</sup> car lors de la réalisation profonde des fondations pour la stabilité des piliers, une surface supplémentaire a pu être récupérée pour un montant de 380 000 euros.

Le désamiantage et le déplombage des anciennes maisons acquises auprès de Domial ont coûté 85 000 euros. Des travaux d'adaptation des ouvrages de serrurerie ont été demandés, des modifications de châssis pour intégration du désenfumage et le remplacement total de la charpente bois. Un surplus de 180 000 euros est imputé à la dalle du 1<sup>er</sup> étage suite à la muséographie.

Afin d'avoir les agrémentations des contrôleurs techniques, il a fallu mettre en place des normes parasismiques qui ont coûté 165 000 euros.

D'autres ajustements tels que la modification de cloisonnement des bureaux et le sablage complet de toute la structure de grès intérieur ont coûté 150 000 euros.

Intervention de Monsieur André KLETHI

*« Vous vous en souvenez, l'autorisation de programme votée en 2011, c'était 9 700 000 euros. Le coût actualisé qui vient d'être présenté est à plus de 14 millions. En 2011, on estimait un coût net pour la Ville un peu plus de 4 400 000 euros, ce soir en décembre 2017 on nous présente un coût net pour la Ville de plus de 7 millions, soit quelque 60% en 6 ans, et le mécénat de 500 000 euros n'est pas garanti et nous n'avons pas encore, et nous verrons cela plus tard, la facture finale. On peut d'ailleurs se poser la question eu égard de l'objectif, de l'importance du chantier, de ce centre de référence sur le livre et sur l'humanisme, si on ne pouvait pas prétendre à des financements européens. Mais c'est peut-être dû à une faiblesse dans le montage du dossier.*

*La genèse de ce projet est double. Première, bien entendu, la nécessité de restructurer la Bibliothèque Humaniste pour garantir la conservation des œuvres et accueillir dans de bonnes conditions le public ; cela nous le partageons entièrement. Mais deuxièmement, on peut soupçonner le Maire et son équipe de vouloir marquer l'histoire locale de leur empreinte d'où la naissance de ce projet. En effet, quoi de mieux qu'une nouvelle Bibliothèque Humaniste ceci quelque soit le poids financier et même si les retombées espérées sont relativement modestes. Qui ne sait pas qu'une réhabilitation rime toujours avec imprévus, donc avec des conséquences budgétaires alourdies.*

*Mais il n'y a pas que des imprévus. Le désamiantage, le déplombage des maisons anciennes qui ont été achetées, tout le monde pouvait s'y attendre, autant prévoir une enveloppe. Tout le monde pouvait deviner les conséquences que la structure de la charpente prévue nécessitait un renforcement des fondations. Mais pour être sûr de marquer l'histoire de Sélestat, il fallait à tout prix réaliser ce projet. La méthode est simple : pour obtenir l'adhésion des uns et des autres afin de lancer le projet, on se dit qu'en sus des intempéries ainsi que pour les demandes supplémentaires et les améliorations qualitatives dont vient de parler Monsieur RITTER, on verra plus tard. On laissera au temps annoncer la réalité et tant pis si le coût net pour la Ville est loin, très loin de celui initialement prévu. »*

Monsieur Stéphane KLEIN est inquiet lorsqu'il est dit que tout a été bien préparé alors que les avenants s'élèvent à 1 600 000 euros. Il se demande pourquoi il n'a pas été fait appel à des fonds européens pour augmenter les sources de financement.

Dans la délibération, il y a toujours le vocable « les recettes attendues » et il se demande donc où en sont les recettes déjà perçues, d'autant plus que l'enveloppe mécénat prévue est de 500 000 euros alors qu'actuellement elle s'élève à environ 100 000 euros.

Il insiste également sur le fait que ne sont toujours mentionnés que les travaux liés au bâtiment alors qu'il y a eu toute une série de dépenses générées sur l'aménagement du quartier, dépenses qui devraient être ajoutées. De plus, la facture pour le parvis devant la bibliothèque n'a jamais été dévoilée. De ce fait, l'addition grossit.

Monsieur KLEIN demande dès à présent que lorsque la proposition de budget 2018 sera faite, qu'il soit réfléchi à un budget annexe pour la Bibliothèque mais qu'il y ait également une projection des dépenses de fonctionnement afin qu'il soit possible de dire que tout a été bien réfléchi et bien préparé.

Intervention de Madame Caroline REYS

*« Je vous rappelle que nous avons soutenu le projet initial, même s'il ne correspondait pas à notre façon de concevoir le développement culturel et touristique de notre ville. Nous nous sommes abstenus quand les incidences financières de vos choix nous paraissaient menacer le projet lui-même, et nous avons annoncé notre refus de soutenir de nouvelles augmentations. Aujourd'hui, nous avons atteint le stade où ces orientations, du fait de leur coût, trouvent de moins en moins d'adhésion et pire, suscitent le rejet d'une partie de la population !*

*Alors que les Sélestadiens devraient être fiers de ce patrimoine reconnu par l'Unesco et que nous devrions tout faire pour renouer les liens de proximité qui existaient entre la Bibliothèque et la population, nous assistons à l'émergence de regrettables sentiments mêlés d'hostilité et d'indifférence. Force est de constater que plus les dépenses augmentent et plus on se déconnecte des attentes de nos concitoyens. Nous voterons donc contre la manière dont le projet a été conduit et qui révèle un problème de disproportion entre l'objectif ambitieux et la réalité du territoire ! »*

Monsieur Jean-Pierre HAAS fait part de l'état des subventions déjà réceptionnées à ce jour au titre des différents partenaires : l'Etat 1 581 000 euros, la Région 1 125 000 euros, le Département 1 164 300,89 euros, sachant que la Région et le Département versent les montants au fur et à mesure de

l'établissement des différentes factures. Il peut donc rassurer les élus. Le mécénat s'élève actuellement à 160 000 euros.

Concernant le Budget annexe, un budget annexe supplémentaire va être présenté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 qui sera intitulé Bibliothèque humaniste et il sera bien évidemment question des frais de fonctionnement et des recettes prévisionnelles.

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

*« La Ville de Sélestat s'est engagée depuis plusieurs années à pérenniser le charme de son cadre de vie tout en améliorant la qualité de vie des habitants. Notre municipalité œuvre réellement pour affirmer l'attractivité du centre-ville et a donc lancé un projet de réaménagement global.*

*Avec une nouvelle Bibliothèque Humaniste à venir et un ensemble cohérent de voies et circulations, d'animations et d'échanges, nous avons voulu donner à Sélestat tous les atouts pour des lendemains plus touristiques, plus économiques donc plus chantants ! Cette volonté nous paraissait consensuelle, mais ce soir nous voyons que ce n'est pas le cas.*

*La municipalité a défini un projet de ville, « Ma ville en devenir » qui constitue un véritable fil rouge de l'action municipale. Plusieurs fois, il a été présenté, développé ici mais également auprès du grand public.*

*En très résumé, il planifiait l'avenir avec tout d'abord un focus sur le centre-ville et ensuite un « liant » Est-Ouest avec le quartier de la Gare. Oui, nous avons construit, là, un véritable projet d'ensemble, une feuille de route politique claire !*

*Ce projet de ville fait la part belle au cadre de vie et au patrimoine et a pour leitmotiv : l'attractivité – des touristes, des résidents, des investissements, ... – notons par exemple que, d'initiative privée, deux hôtels de 60 et 55 chambres sont en projet –*

*Notre projet imaginait entre autres, s'il est nécessaire de le rappeler :*

- *la mise en valeur du patrimoine avec la restauration d'édifices historiques – St-Quirin, les églises, ...*
- *la rénovation de l'habitat avec comme préoccupation la paupérisation du centre-ville,*
- *la requalification des espaces publics – zone piétonne, secteurs centre-ville, ...*
- *le rayonnement du centre-ville qui comprend plusieurs projets : la restructuration de la Bibliothèque Humaniste, la labellisation Ville d'Art et d'Histoire, la mise en place d'un parcours patrimonial signalisé au sol et la mise en lumière du centre-ville.*

*Petit à petit les projets de cette réflexion prospective aboutissent ou avancent, la programmation, notamment financière, conditionne les avancées, vous savez bien que nos budgets ne sont pas extensibles, surtout si on ne veut pas augmenter les impôts !*

*Certes nos investissements sont forts mais ils sont raisonnables et ambitieux ! Faut-il le rappeler la ville n'a pas besoin et en aucun cas la volonté d'augmenter ses impôts pour faire face à ce projet « émancipateur » qu'est la BH.*



*Nous sommes à pied d'œuvre, Sélestat avance dans le bon sens, à un rythme que nous pouvons soutenir financièrement sans asphyxier la population mais tout de même à un rythme élevé ! »*

Monsieur Stéphane KLEIN considère que l'argumentaire de Monsieur MEYER pourrait être très intéressant mais c'est exactement avec le même ton qu'il lui avait répondu lorsqu'il avait annoncé un projet de Bibliothèque à 13 millions d'euros. Il invite donc tout le monde à regarder le montant annoncé qui est de 12 770 000 euros. Au final il se demande qui avait raison sachant que ce n'est pas terminé.

Monsieur André KLETHI se demande si paupérisation est synonyme d'attractivité du centre-ville. Il se demande si le classement des écoles du centre-ville en ZEP est le résultat de l'attractivité.

Madame Fabienne FOLTZ-BARTH aimerait bien aller dans le sens de la majorité mais il y a la réalité, car il est vraiment possible de s'interroger sur l'attractivité du centre-ville dans un contexte de pauvreté a priori alarmant du centre-ville, et elle fait référence à une récente étude du Conseil Départemental 67 qui se penche sur la pauvreté dans le département.

Elle aimerait être optimiste et partager ce qui vient d'être dit, mais il y a malheureusement cette réalité qu'il faut mettre en vis-à-vis et qui peut interroger.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

*« Malgré les difficultés économiques que traverse notre pays et toutes les conséquences sur l'activité mais aussi sur le fonctionnement de nos collectivités, malgré la baisse des dotations et les différentes restructurations de beaucoup de services publics, la Ville de Sélestat investit dans la culture, investit dans la mémoire de notre cité, investit pour l'avenir des valeurs de l'humanisme, valeurs que j'espère nous partageons tous. Je suis fier de faire partie de cette équipe, de ce projet. Je crois en ce projet, Sélestat est donc bien pour moi une ville de progrès. L'humanisme est notre oxygène à tous, la nouvelle Bibliothèque Humaniste en sera notre poumon. »*

Monsieur André KLETHI souligne le fait que chaque entreprise, lors d'un projet, fait faire une estimation financière, mais lorsque la participation exacte est presque doublée, il se demande comment cette société effectuera ce projet.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'il s'était également posé la question du fonds européen, et lorsqu'il a entamé les négociations il a eu la chance de rencontrer Monsieur LAQUIEZE de la DRAC qui a assisté à plusieurs réunions de travail pour la mise en place de la programmation du projet bibliothèque et Monsieur Joseph DAUL et d'autres instances européennes afin de les interpeler par rapport au fonds européens, dont la réponse a été claire à savoir que cela n'était pas possible. Il n'a d'ailleurs jamais compris ce refus. Il a également rencontré les Présidents des Départements et de la Région et Monsieur Guy-Dominique KENNEL a accepté de sortir l'aide du Département au projet de la Bibliothèque du Contrat de Territoire. A l'époque le montant de 1,5 millions avait été annoncé par les deux collectivités, et ce montant est maintenu.

Il ne tient pas à revenir sur les montants et les surprises liés au chantier et il rejoint l'opposition sur le fait qu'il y a une augmentation, mais il n'est pas possible d'avoir de prise sur le fait de devoir effectuer des fouilles archéologiques dont le montant est de 150 000 euros alors que les aides ne s'élèvent qu'à 25 000 euros. Il insiste également sur le fait que les réflexions sur ce projet ont débuté en 2006, et les premiers chiffres datent de cette période.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement il est possible d'ajouter au montant du projet les sommes liées aux travaux de voirie et d'aménagement de cette zone, mais à ce compte-là, il considère qu'il est également possible d'y ajouter les travaux d'aménagement effectués pour la zone piétonne qui se trouvaient également dans le Projet de Ville. Il rappelle que l'objectif est également d'aménager le quartier à l'entrée nord du centre-ville, à savoir à côté de la commanderie, afin d'agrémenter un peu l'entrée dans cette vieille ville vers le centre historique pour le rendre attractif. Effectivement si toutes ces sommes sont additionnées, cela fait un montant conséquent mais cela fait partie d'un projet et du programme que la municipalité a présenté aux concitoyens et aux électeurs. Il estime que si les municipalités précédentes avaient eu la chance et les opportunités de faire trois mandats, la Bibliothèque Humaniste aurait peut-être été réalisée avant. Il reste persuadé qu'avec un ou deux mandats il est difficile d'aboutir à un tel projet. Il rappelle que les prédécesseurs ont légué un trésor et un patrimoine et la municipalité a comme devoir de le maintenir dans de bonnes conditions et de léguer aux descendants un patrimoine de qualité. C'est dans cette optique que la majorité municipale a pris la décision de travailler cette Bibliothèque Humaniste et de faire l'écrin de ce trésor l'écrin mérité par ce dernier. La restructuration de la Bibliothèque Humaniste a toujours été intégrée dans tous les projets de campagne électorale. En 2001, il rappelle que son groupe avait présenté le projet qui avait été réfléchi et étudié et dont le montant était d'environ 65 millions de francs.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que lui et son équipe assument totalement ce projet. Toutefois, il est surpris lorsqu'il entend dire par Madame REYS que la population se désintéresse voire devient hostile à ce projet, car ce n'est pas le retour qu'il a, mais il ne rencontre peut-être pas les mêmes habitants. Pour sa part, il n'a eu que des commentaires positifs des habitants qui sont même fiers de voir que cette Bibliothèque devienne quelque chose de bien, ils sont tous impatients de voir les travaux terminés, et même certaines personnes qui étaient réticentes à la transformation de la Halle aux Blés et au projet Bibliothèque Humaniste ont changé maintenant d'avis. Il reste persuadé que si la Ville arrive à faire venir des hôteliers cela n'est pas pour rien, et il est conscient que le centre-ville s'est paupérisé, mais il faut que cela change. Bien que la période n'est pas facile, la ville a réussi à ne pas augmenter les taux d'imposition en cherchant des fonds ailleurs pour ce projet, et il ne désespère pas d'atteindre les 500 000 euros prévus pour le mécénat car une campagne a été lancée afin de solliciter les différentes entreprises et partenaires privés. De plus, il pense aux entreprises locales qui ont travaillé sur ce projet et qui permettent donc de préserver des emplois et de développer l'économie. Il confirme que les coûts ne sont plus ceux prévus mais la municipalité a essayé de contenir au maximum malgré les surprises intervenues.

En ce qui concerne le Budget annexe, il insiste sur le fait qu'il est tout à fait conscient des frais de fonctionnement mais cela est tout à fait normal, cela est le cas également pour la piscine, mais il faut avoir la mise en valeur de ce patrimoine et il trouve que la Halle aux Blés est vraiment dans un écrin

formidable à côté des deux églises, de la Cour des Prélats et de la Maison du Pain.

Monsieur Stéphane KLEIN considère qu'il faudrait faire appel à du mécénat pour des points et objets précis car il pense que les entreprises ont besoin d'attacher leur nom et leur investissement à des objets précis. Il estime que la faiblesse du dossier du mécénat a été de se concentrer sur une demande globale et il n'y a pas eu d'identification d'entreprise. Même s'il est critique, il défend les intérêts de la Ville, tout comme l'ensemble des élus autour de la table.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que cela fait maintenant quelques semaines que ce principe est mis en place et les entreprises sont par exemple sollicitées pour parrainer un pilier. Cela a été fait déjà à l'époque pour la rénovation de la Maison du Pain. Un partenariat actif et réactif sera également mis en place avec les entreprises qui pourront par exemple utiliser l'auditorium pour faire des séminaires.

**Adopté – 4 ABSTENTIONS : Stéphane KLEIN – Fabienne FOLTZ-BARTH  
– André KLETHI – Evelyne TURCK-METZGER  
3 CONTRE : Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Bénédicte VOGEL**

#### ***H. DIVERS***

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, tient à remercier l'ensemble des élus pour leur participation, leur contribution, leur présence infaillible tant au niveau des commissions, des conseils municipaux que des manifestations. Il les encourage à continuer ainsi et à défendre les intérêts de la ville quel que soit le lieu et l'endroit où ils sont.

Il souhaite à tous de très bonnes fêtes de Noël et en avance, au nom de l'équipe, un heureux anniversaire à Monsieur Jean-Pierre HAAS qui fêtera ses 60 ans.

-\*~\*~\*~\*~\*-

Fin de la séance à 20 H 10  
DGS/AI  
PV prov 43

La secrétaire de séance

Edith HAAS